

<p>Syndicat National de l'E.P.S. S.N.E.P. Orléans Tours N° ISSN : 1166 7036 N° CPPAP : 0921 S 05587 Imprimerie Leloup, Villemandeur 45</p>	<p>trimestriel Prix au numéro : 0,5 euros</p>	<p>Directeur de Publication : Christian GUERIN 33 rue de Verdun 28150 les villages Vovéens s3-orleans@snepfusu.net</p>
---	---	--

Déposé le 30 Août 2021



Christian Guérin 28



Béa Bardin 18



Karine Bellesoeur 45



Guillaume Lemaire 36



Aurélie Delsard 18



Cathy Tessier 41



Philippe Dechaud 45



Carole Serinet 28



M. Jeanne Boucher 45



Sébastien Fongarnand 37

CHALETTE PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Le Bureau Acad. du SNEP-FSU
Des militant-e-s qui s'engagent pour vous, avec vous, pour le métier, la profession... (voir page 4)



J. Baptiste Bréjaud 36



Soline Agoutin 41



Jonathan Lefebvre 45



Gil Boisse 41



Pascal Mourgues 41



Sylvie Lach 37



Serge Chabrol 45



Christine Chafiol 37



Jean Maillet 45



Joëlle Nouaille 41

Pages 4-5
Les adresses utiles pour un-e enseignant-e d'EPS dans l'académie

VISIO-conférence du SNEP-fsu Orléans-Tours
lundi 20 septembre à 18h. PARTICIPEZ-Y !

EDITO

« Paroles, paroles ! » ... Mais à quand des actes ?

Christian
Guérin

Comme à son habitude, le ministre de l'Education Nationale utilise les réseaux sociaux pour communiquer. A l'issue des Jeux Olympiques il a encensé l'EPS à l'école comme vecteur de la réussite en sports collectifs. Il a ainsi déclenché de nombreuses réactions critiques de sportifs. Le SNEP national, interpellé, a également pu réagir sur des médias.

Car entre le discours flatteur du ministre et la réalité il y a un fossé.

Le réel, c'est : un manque toujours important d'enseignant-e-s titulaires pour assurer cours et remplacements ; la diminution des horaires EPS en lycée professionnel ; des programmes de moins en moins centrés sur l'appropriation culturelle des APSA au profit de compétences transversales (certes importantes mais qui ne sauraient être acquises en dehors d'exigences fortes d'apprentissages dans les APSA) ; pas de réelle évaluation des aptitudes et progrès dans les APSA au brevet des collèges et un baccalauréat où l'EPS a perdu son sens, puisque sans barèmes nationaux et avec des évaluations propres à chaque établissement.

Et si la profession, avec le seul SNEP-FSU, n'avait pas bataillé, l'EPS n'aurait pas eu son enseignement de spécialité.

Que dire aussi de la gestion de l'EPS dans la période de crise sanitaire ?

S'adapter du jour au lendemain pour modifier les programmations. S'adapter lors de « EPS, tous dehors ». Un sport scolaire vidé de son sens profond. Les enseignant-e-s d'EPS se sont souvent senti-e-s délégitimé-e-s dans leur professionnalité,

leurs demandes et propositions concrètes étant souvent ignorées. Quant aux élèves, leurs capacités physiques ont diminué, l'obésité a progressé, le « savoir-nager » a régressé, etc.

Alors oui, Monsieur le Ministre, l'EPS n'est sans doute pas étrangère à la réussite de certains athlètes olympiques, mais votre politique remet cela profondément en cause. C'est à l'Ecole que naissent des vocations et l'EPS et le sport scolaire amènent certains jeunes à vouloir poursuivre et progresser dans le milieu sportif, où ils vont se spécialiser, pratiquer à leur meilleur niveau.

Le discours de notre ministre de l'éducation nationale **ET** de la jeunesse et sports n'est pas crédible et est critiqué, car les moyens octroyés à l'E.N et à la J&S sont en perpétuelle baisse. Faire toujours mieux avec toujours moins... mais jusqu'où ?

Cette rentrée risque une nouvelle fois de se faire avec de nombreuses contraintes (le ministre annonce déjà « en EPS, pas de sports de contact ») et la profession va être obligée de s'adapter encore. Mais c'est ce qui fait notre force : adaptabilité, capacité à se concerter, à proposer (encore faut-il être entendu !).

Le SNEP-FSU restera le lien entre la profession et les hiérarchies. Lors des A-G de rentrée UNSS ou lors de rencontres en présentiel ou en visio, ses militant-e-s seront à l'écoute pour faire remonter les difficultés et trouver ensemble des solutions afin que l'EPS tienne toute sa place dans le système éducatif.

Avec vous, et avec d'autres organisations, le SNEP-FSU participera à la nécessaire réflexion sur « le Monde d'après » à construire, plus juste, plus social, plus respectueux de l'environnement, que la pandémie ou le récent rapport du GIEC rendent indispensables.

Résultats et bilan des élections internes du SNEP-FSU

314 collègues de l'académie pouvaient voter lors des élections internes du SNEP-FSU, moment démocratique important pour les syndiqué-es. Ce sont 193 collègues (61,5%) qui ont profité de ce moment pour élire les bureaux départementaux, académique et national et donner leur avis sur les différents rapports (activité et financier).

Tous les résultats sont consultables sur le site académique du SNEP-FSU Orléans.

Concernant le niveau académique, 93,2% ont adopté le rapport d'activité et 92,1% le financier. La liste du futur bureau académique a obtenu 95,8% des voix.

Au niveau national deux listes étaient en présence : Unité et Action a obtenu 91,47% des voix et Ecole Emancipée 8,52% des voix.

Un congrès académique riche en débats

Durant 2 jours (24 et 25 juin) une vingtaine de collègues se sont réunis à Salbris.

3 thèmes sur les 4 possibles ont été abordés.

Corpo : *le temps de la reconquête*

Sport : *le sport est aussi notre affaire*

Syndicalisme : *pour un syndicat porteur d'espoir qui rende chacun-e acteur-trice des luttes pour la transformation sociale.*

Après la présentation des différents thèmes, les discussions ont porté sur les réalités du terrain, aussi bien sur les aspects positifs, que sur les problèmes rencontrés par la profession. A l'issue des débats des pistes ont été proposées afin que soient mandaté-e-s nos représentant-e-s lors du congrès national qui se déroulera en décembre.

La délégation qui représentera notre académie lors de ce congrès national a été désignée comme suit :

Béatrice Bardin (18), Marine Maury (28), Magali Muret (28), Valérie Agrafeuil (37), Karine Bellesoeur (45), Philippe Déchaud (45), Christian Guérin (s3)

C
O
R
P
O

Béa
Bardin

Promotions à la Hors Classe : le rectorat seul maître à bord ...mais le SNEP-FSU veille !

Si l'accès à la Hors-Classe est désormais assuré pour tous les collègues permettant de dérouler leur carrière sur deux grades, le SNEP-FSU continue de revendiquer que la hors classe soit un échelon supplémentaire et que la différence de 5 ans existante entre 2 collègues pour accéder à la hors classe disparaisse. C'est pourquoi, nous continuons de demander la fin des quotas pour les appréciations, mais également une évolution du barème afin de renforcer le poids de l'ancienneté dans celui-ci.

Suite à la loi de transformation de la fonction publique qui a supprimé les CAP (commission administrative paritaire) seules garantes du fonctionnement démocratique du service public, le rectorat a réalisé seul les promotions à la hors-classe 2021 dans tous les corps. Le SNEP-FSU qui ne peut plus intervenir en amont a

repris la liste affichée par le rectorat et l'a comparée au tableau d'avancement 2020. Après étude de ces deux documents, le SNEP-FSU s'est aperçu que le rectorat avait fait des erreurs dans les promotions : 3 collègues avaient été oubliés... Nous sommes alors intervenus auprès de la DPE qui a revu sa liste de promus en réintégrant les 3 collègues oubliés, en faisant une promotion supplémentaire et en créant une liste complémentaire pour les deux collègues promus par erreur. 47 collègues (sur plus de 220 promouvables) ont donc été promus dont tous les collègues au 11^{ème} échelon et 27 femmes pour 20 hommes ! Le rectorat a enfin appliqué ce que nous demandions depuis plusieurs années, à savoir tenir compte du pourcentage de femmes promouvables et non du pourcentage de femmes dans le corps des PEPS au niveau académique (45,3%) qui défavorisait énormément les femmes.

C'est pourquoi, même écarté des différentes instances, le SNEP-FSU continuera de veiller au respect de l'égalité professionnelle et de l'équité de traitement de l'ensemble des collègues indispensable au bon fonctionnement de notre système éducatif.

TZR : le vivier diminue encore...

Suite aux mutations intra 2021, nous constatons une baisse du nombre de TZR (-6) dans notre académie qui ne permettra pas d'assurer la totalité des remplacements et la continuité du service public par des professeurs d'EPS titulaires.

Nous avons donc 59 TZR répartis ainsi :

- 4 (-2) dans le 18 (2 Cher nord - 2 Cher sud)

- 14 (+2) dans le 28 (7 Eure et Loir nord - 7 Eure et Loir sud)

- 7 dans le 36

- 13 (+1) dans le 37 (6 Indre et Loire ouest - 7 Indre et Loire est)

- 11 (-5) dans le 41 (7 Loir et Cher ouest - 4 Loir et Cher est)

- 10 (-2) dans le 45 (6 Loiret ouest - 4 Loiret est)

Suite aux informations communiquées par les collègues TZR, le rectorat n'organisant plus de groupe de travail avec les représentants des personnels, une dizaine de

TZR se trouve déjà affectée à l'année (en AFA) et ne sera donc pas disponible pour effectuer les remplacements de courte et moyenne durées. D'autres TZR, vont encore être affectés à l'année juste avant la rentrée. Ensuite, la DPE 3 (bureau des remplacements) prendra le relais de la DPE 13 et affectera un certain nombre d'entre-eux sur des BMP (Bloc de moyens provisoires) restant vacants dans l'académie. Certaines zones départementales vont se trouver rapidement démunies en moyen de remplacement (Cher sud et nord, Eure et Loire nord, Loir et Cher est et Loiret est notamment). Nul doute que le rectorat fera encore appel, au cours de l'année scolaire, à de nombreux contractuels pour essayer de combler ces manques.

C'est pourquoi, le SNEP-FSU continue de revendiquer une augmentation du nombre de postes aux CAPEPS externe et interne afin de permettre à un maximum de collègues d'obtenir le concours et aux élèves d'avoir des enseignants formés et titulaires.

N'hésitez pas à nous signaler les remplacements non effectués pour que nous intervenions.

Suite du
dossier
corpo
page 6

LE BUREAU ACADEMIQUE DU SNEP- FSU + les T2 (trésoriers dép.)

<p>Christian GUERIN Clg G. Couté VOVES 28 Secrétaire académique - S2 du 28 06 26 03 06 19 s3-orleans@snefsu.net</p>	<p>Aurélié DELSARD Lycée agricole BOURGES 18 Trésorière académique - secteur agri t3-orleans@snefsu.net</p>	<p>Béatrice BARDIN Lycée J. Cœur BOURGES 18 Responsable secteur Corpo 07 86 12 23 52 ba.bardin@orange.fr</p>	<p>Guillaume LEMAIRE LP Châteauneuf Argenton/Creuse 36 correspondant du 36 - Corpo 06 87 19 15 10 claquos.lemaire@wanadoo.fr</p>
<p>Sébastien FONGARNAND Clg G.Brassens ESVRES 37 s2 du 37 - Corpo - non tit 06 15 73 44 22 sebifong@gmail.com</p>	<p>Catherine TESSIER Clg G. Yvon VENDOME 41 S2 du 41 - Corpo 02 54 80 06 05 ctessier.snefsu.41@orange.fr</p>	<p>Karine BELLESOEUR Lycée Pothier ORLEANS 45 co-s2 du 45 06 63 74 62 59 karine.jouanneau@gmail.com</p>	<p>Philippe DECHAUD Lycée B. Franklin ORLEANS 45 co-s2 du 45 - liaison stagiaires 06 81 03 63 49 egap11@orange.fr</p>
<p>Jean-Baptiste BREJAUD Clg Rosa Parks CHATEAUROUX 36 jean-baptiste.brejud@orange.fr</p>	<p>Carole SERINET Clg H. Boucher CHARTRES 28 T2 du 28 - Corpo 02 37 26 88 15 famille.serinet@wanadoo.fr</p>	<p>Cyril BAPTISTE Lycée Pasteur LE BLANC 36 T2 du 36 cb2125@orange.fr</p>	<p>Siphon LACH Retraité T2 du 37 t2-37@snefsu.net</p>
<p>Pascal MOURGUES LP Sonia Delaunay BLOIS 41 T2 du 41 pascal.mourgues@ac-orleans-tours.fr</p>	<p>Philippe LANGER LP Leclerc ST JEAN DE LA RUELLE T2 du 45 02 38 77 09 18 phil.langer@free.fr</p>	<p>Gil BOISSE Lycée Ronsard VENDOME 41 Elu national des A.S 06 88 79 35 20 gil.unss@orange.fr</p>	<p>Soline AGOUTIN Clg H. Fillay BRACIEUX 41 Site - Corpo soline.agoutin@wanadoo.fr</p>
<p>Marie-Jeanne BOUCHER Lycée F. Villon BEAUGENCY 45 Corpo agrégés 06 77 96 05 71 mjboucher451@gmail.com</p>	<p>Jonathan LEFEBVRE Clg J. Moulin ARTENAY 45 Corpo 02 38 55 04 95 libertenzo@yahoo.fr</p>	<p>Christine CHAFIOL Retraîtée Santé, retraites 06 73 93 31 07 christine.chafiol@snefsu.net</p>	<p>Joëlle NOUAILLE Retraîtée 06 07 96 48 39 nouaille.joelle@wanadoo.fr</p>
<p>Sylvie LACH Retraîtée 02 47 27 63 38 lach1959@gmail.com</p>	<p>Serge CHABROL Retraité Bulletin académique 06 75 03 24 57 serge.chabrol@snefsu.net</p>	<p>Jean MAILLET Retraité 02 38 98 48 16 jean-michel.maillet2@orange.fr</p>	

LES ELUS du SNEP AUX COMMISSIONS DE REFORME DEPARTEMENTALES

<p>Céline CATELAN Clg V.Hugo BOURGES 18 Béatrice BARDIN Lycée J.Coeur BOURGES 18</p>	<p>Christian GUERIN Clg G. Couté VOVES 28 Laurent SERINET SEP Lycée J de Beauce CHARTRES 28</p>	<p>Isabelle BARDET Lycée P et M. Curie CHATEAUROUX 36</p>	<p>Sébastien FONGARNAND Clg G.Brassens ESVRES 37 François LAURENT Clg CHATEAU-RENAULT 37</p>
<p>Gil BOISSE Clg J. Edmond VENDOME 41 Pascal MOURGUES LP Sonia Delaunay BLOIS 41</p>	<p>Philippe LANGER LP Leclerc St JEAN DE LA RUELLE 45 Jonathan LEFEBVRE Clg J. Moulin ARTENAY 45</p>		

Commissions constituées de médecins, d'élus du personnel et de représentants de l'administration : donnent un avis sur l'imputabilité au service d'une maladie ou d'un accident, sur l'attribution du taux d'IPP, sur la date de consolidation, sur l'attribution de temps partiel pour raison thérapeutique et sur la mise en retraite pour invalidité suite à un accident ou maladie, imputable ou non au service.

Toutes et tous ces militant-e-s sont à votre disposition pour vous informer, répondre à vos questions, défendre vos droits, vous aider dans vos démarches administratives, vous assister en cas de conflit avec l'administration...

Alors, n'hésitez-pas à les contacter !

(Mais n'oubliez pas que ce sont des collègues, comme vous, qui simplement donnent du temps pour faire vivre le SNEP-FSU)



Congrès académique du SNEP-FSU, CRJS de Salbris, 24 et 25 Juin 2021, avec Benoit Hubert, Secrétaire général.

LE RECTORAT D'ORLEANS-TOURS

Rectorat 21 rue St Etienne – 45043 Orléans cedex1 02 38 79 38 79 ce.rectorat@ac-orleans-tours.fr Site www.ac-orleans-tours.fr	Recteur d'académie Katia BEGUIN 02 38 79 38 21 ce.recteur@ac-orleans-tours.fr	Secrétaire général d'académie Chantal LE GAL 02 38 79 38 71 ce.sg@ac-orleans-tours.fr	Directeur des ressources humaines Frédéric BERTRAND 02 38 79 38 72 ce.drh@ac-orleans-tours.fr
	Division des Personnels Enseignants David ROBET 02 38 79 41 01 ce.dpe@ac-orleans-tours.fr	Bureau DPE EPS Charline RAY 02 38 79 41 07 ce.dpe13@ac-orleans-tours.fr	Division de l'Organisation Scolaire Nathalie BOURSIER 02 38 79 38 62 ce.dos@ac-orleans-tours.fr

Inspecteurs Pédagogiques Régionaux – E PS

Adresse rectorat 02 38 79 39 18 02 38 79 39 10 (secrétariat)	Michaël TAILLEUX michael.tailleux@ac-orleans-tours.fr	Sophie NEUMAN détachée sophie.neuman@ac-orleans-tours.fr	Brice BENARD brice.benard@ac-orleans-tours.fr
--	--	---	--

U . N . S . S

UNSS Régionale 4 rue Marcel Proust-45000 Orléans 02-38-53-42-15 Site : www.unss.org sr-orleans-tours@unss.org directrice : Marielle TYTGAT 06-29-97-45-90 adjoint : Maxence LEON-LEVERD 06-22-80-03-82	UNSS 18 Alain MEUNIER 02-36-08-20-16 / 06-69-36-89-34 sd018@unss.org	UNSS 28 Nicolas BOUTTIER 02-37-18-78-40 / 06-85-52-27-93 sd028@unss.org	UNSS 36 Jean-Marie CHAUVIN 02-54-60-57-45 / 06-83-38-20-56 sd036@unss.org
	UNSS 37 Isabelle KIEFFER 02-47-60-77-69 / 06-03-25-00-14 sd037@unss.org	UNSS 41 Christophe ATRY 09-71-36-12-95 / 06-25-53-45-01 sd041@unss.org	UNSS 45 Ludovic FAJOUX 02-38-24-29-92 / 06-82-88-14-90 sd045@unss.org

ELU-E-S DES A.S AUX CD UNSS

DEPARTEMENT	18	28	36	37	41	45
TITULAIRES	Yohann FAVRE Béatrice BARDIN Ludovic GAZUT	Cécile JAN Julien ROBERT Olivier ROBIN	Elise LIMOGES Nicolas FOURGNAUD Marie-José BIENVENUT	Christelle ALVES Nathalie FREYLING Philippe ROBICHON	Gil BOISSE Stéphanie VERON Willy BROUSSE	Julien JOYEUX Christel LAGEDAMON Esmeralda OTERO
SUPPLEANTS	Géraldine FOURNIER Martin VERCHERY Aurélien DELSARD	Stéphane MAURICE Damien BESNARD Christine LEPOT	Vincent BERTHELON-LINET Pascale GUY Samuel MARIONNEAU	Marie-Ange BOURREAU Vincent MAUPAY Arnaud JOUSSET	Thierry RIVIERE Elodie LEBOULEUX Christophe CHAVIGNON	Anne CHAPERON Thomas DE BOYSSON Eric THOLANCE

BILAN DE RENTRÉE :

VISIO-conférence

lundi 20 septembre à 18h

Un problème ou une info à signaler ?

Installations, forfait A.S., stage, protocole sanitaire, effectifs, poste non pourvu, etc...

Une analyse à partager ? Une demande à formuler ? L'envie simplement de participer ?

Rendez-vous le 20 septembre entre 18h et 19h30
pour échanger avec les responsables académiques du SNEP !

(Lien à venir : sera consultable sur le site <http://snefsu-orleans.net/wp/> et envoyé par fil d'info aux collègues dont nous avons l'adresse E mail)

Connectez-vous !

Mutations intra : une opacité toujours plus grande !

Pour la deuxième année consécutive, les élus du SNEP-FSU n'auront pas travaillé sur l'amélioration du projet de mouvement intra et n'auront pas siégé en FPMA, FPMA qui assurait égalité de traitement et transparence auxquelles la profession est très attachée.

Malgré la situation sanitaire, le SNEP-FSU a organisé un stage d'informations sur les mutations en visio-conférence, indispensable pour comprendre le mécanisme des mutations intra et éviter de faire des erreurs de stratégie, souvent impossibles à rattraper. Une cinquantaine de collègues se sont connectés. De plus, c'est près de 80 col-

lègues qui ont contacté le SNEP-FSU pendant la phase d'ouverture du serveur ! Preuve que les représentants du personnel ont une utilité aux yeux de la profession.

Comme l'année passée, le SNEP-FSU n'a obtenu aucune information officielle sur le résultat des mutations intra. C'est grâce à notre proximité de terrain que nous avons pu retrouver la majorité des demandeurs de mutations et ainsi reconstituer le mouvement et mettre à jour précisément notre carte scolaire académique. Nous remercions tous les collègues mutés ou non qui nous ont aidés dans notre recherche.

Ensemble nous serons plus forts face à l'administration !

Liste entrants Inter 2021 64 entrants

18
BESSON Clémence, FONTENEAU Julie, KEZERIAN Jérémy, LAPEYRE Ludovic, LEONARD Camille, MARCHAND Arnaud, MASSAUX Nicolas, MEHEUST Gwendolynne, MERITET Jessica

28
BAILLY Nathan, BODY Valentine, BRUNET Martin, DEBLANGY Marie, DOUILLARD Valentin, FERREIRA François, FONTAINE Robinson, FRAPPAS Lenny, GAMBART Claire, GUILLAUME Charlotte, GUILLOTEAU Laura, LEGOUAIS Elanor, LEHALLE Pierrick, MARQUET Julien, PASTORELLI Melvyn, PINAUDIER Benjamin, RIGAUD Gwenaël, THAUDIERE Marine, TROUBADY Pierre, VAN DEN BOSSCHE Pierre

36
BACON Raphaël, BERTHELOT Alexis, DREUILHE Nina, DUCHAMPT Jean, GAILLOT Pierre, GALY Thibault, GERARD Clément, EDRON Lucien

37
DIEN Frédéric, DUBUIS Marie, FRAPARD Matthieu, MARDON Guillaume, PILACHE Delphine

41
BEAUMONT Dylan, BRUNI Florian, BRUNI Julia, GASNIER Mehdi, LEROUX Basile, MARTY Axel, MIGNONNEAUD Quentin, MOREAU Mélina, PINEL Merlin, VIAUD Sébastien

45
BARDIN Jeffrey, BISCUEIL Florian, CHAUSARD Tom, COUGNOT Célie, COUVERT Enzo, DESPREZ Adrien, HUTIN Gaëlle, LEES Mélina, LEVY Jean, LUCAS Yann, POUVREAU Denis, RIGARDIN Marvin

Si vous êtes entrant dans l'académie d'Orléans-Tours et que vous n'apparaissez pas sur cette liste, merci de prendre contact avec Béatrice Bardin à ba.bardin@orange.fr.

Liste sortants Inter 2021 32 sortants

18
BONNET Benjamin, CHAIGNEAU Laurie, CHARVILLAT Lou-Ann, GIRARD Améline, MABIT David, ROUAULT Lucile, SIRET Marie

28
BESSEAU Nicolas, CHERGUY Myriam, LANDEMAINE Matthieu, LE SIOURD Emilie, PROU Sébastien, RAFFIN Manon, VENAILLE Estelle

36
MALEVILLE Laurent

37
BLANCHET Gaëlle, CHATRY Guillaume, GIARD Anthony, GORSE Jérôme, LAWSON Didier, LEPREUX Béatrice, LEPREUX Sébastien, VIOLLEAU Hélène

41
BENALI Jonathan, DARDILLAC Marie-Fanette, DEVAUD Sandie, GAUDENCE Antoine, PELIZON Noémie, PLESSY Pierre

45
MAUPETIT Camille, POUVREAU Denis

Dispo
FONVIEILLE Coline

Syndicalisation

Se syndiquer : agir pour le métier et contre les inégalités

Mais à quoi sert le syndicat ? Le SNEP-FSU œuvre à l'intérêt matériel des professeurs d'EPS et de sport, tout en travaillant à améliorer le service public (école, EPS, sport scolaire, sport).

La fonction du syndicat est de rassembler les collègues pour réfléchir et agir à l'amélioration du métier, ainsi que de la vie des personnels (salaires, retraites, protection sociale, ...). Le collectif permet de mettre en commun les expériences, de faire fructifier le travail de chacun.e et de confronter les idées.

Ainsi pour faire avancer ses revendications, la profession s'est dotée d'un syndicat à son image : actif, revendicatif, inventif, qui ne lâche rien.

Se syndiquer, c'est renforcer le collectif, y faire porter sa voix et ses analyses : se syndiquer est un acte qui a du sens.

Mais alors, pourquoi ne pas adhérer au SNEP-FSU ?

Dès la rentrée, je me syndique

Nouveaux retraités, retraités actuels

rester syndiqué-e-s au SNEP FSU est utile et nécessaire !

On entend que la syndicalisation protège l'enseignant-e d'EPS en activité mais elle joue aussi un rôle important chez les retraité-e-s.

Elle permet d'abord de rester informé-e sur l'état de la profession mais aussi d'aider celle-ci en participant aux actions tout en donnant son point de vue dans les différents débats (départ, acad...).

Le SNEP participe avec la FSU et bien au-delà au sein du groupe des 9 (union de 9 organisations de retraité-e-s) à la défense et au suivi dans de nombreux domaines :

- maintien du niveau des pensions et revendication de leur hausse face aux pensions malmenées (hausse du prélèvements CSG, baisse de la pension de réversion, réformes des retraites ...)
- amélioration de la prise en charge des personnes dépendantes
- lutte contre l'affaiblissement de la sécurité sociale qui laisse grande ouverte la place aux

assurances privées et action pour de meilleurs remboursements de soins et de médicaments.

Se syndiquer c'est se donner les moyens de se préparer une meilleure vie de retraité-e, plus heureuse et avec moins de soucis.

Lutter pour le maintien et l'amélioration de tous les services publics dont l'hôpital ... c'est aider à ce que nos proches, nos enfants, petits - enfants aient un avenir meilleur.

Déjà une journée d'action unitaire est programmée le 1^{er} octobre dont l'organisation départementale vous sera communiquée.

Et malgré le repli sur soi causé par la pandémie qui s'éternise, les retraités de l'académie vont essayer de relancer une activité avec réunions conviviales si possible par département. Plus que jamais il faut continuer à nous réunir pour échanger et organiser les actions.

Christine Chafiol
responsable des retraité-e-s Orléans Tours

PS : bien que les revenus baissent fortement au passage à la retraite, il est possible d'adhérer car la cotisation est liée au niveau de la pension.

Entre 3€ et 9€ par mois !

C'est le coût mensuel de la cotisation syndicale selon le grade et l'échelon.

Déduction fiscale !

66% de la cotisation est déductible des impôts

Sur une cotisation de 178€ (prof au 7^{ème} échelon), vous payez seulement 61€ !

La mise en place du prélèvement des impôts à la source ne modifie en rien le crédit d'impôt de 66%

Cette cotisation est la seule ressource financière du syndicat

Je choisis de payer ma cotisation :

- en ligne sur le site : <http://www.snepfusu.net>
- par chèque(s) à l'ordre du SNEP-FSU (8 chèques maxi)
- par prélèvement(s) en une ou 8 fois maxi, effectué(s) le 5 de chaque mois, d'octobre à juin

Adresse de la trésorière académique :

Aurélie DELSARD 17 rue des Chênes
18340 PLAIMPIED- GIVAUDINS
t3-orleans@snepfusu.net



Le site du SNEP Orléans Tours

<http://snepfusu-orleans.net/wp/>

Contacts, Actualités, Infos corpo Stages syndicaux à venir, Liens avec le site national, etc.

N'hésitez pas à vous y rendre

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : Aurélie DELSARD 17 rue des Chênes 18340 PLAIMPIED-GIVAUDINS

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom	Code établissement				
	Nom de jeune fille	Nom				
	Prénom	Adresse complète				
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)				
	Mail	Situation administrative (entourez ci-dessous)				
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %	
Téléphone portable	Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégré stagiaire			
		Disponibilité		Congès (parental...)		

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	Envoi du bulletin FSU ("POUR") <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin <small>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU.</small>
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale		Date et signature _____

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2021-2022

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €
	Prof EPS classe normale biadmissible			152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Classe	202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €				
	Prof EPS Classe Ex. - Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €				
	CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
	CE Hors Classe			178 €	188 €	213 €	229 €					
	CE Classe Ex.	213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
	Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégré - CTPS	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €
	Agrégré Hors Classe - CTPS Hors Classe	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
	Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
	Agrégré Classe Ex. - CTPS Classe Ex.	285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €				
	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		103 €		Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		132 €		
		Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2		Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		117 €		Supérieur à 2 000 € → Groupe 7		146 €		
		Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3										
	Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €		Contractuel (CDD) temps plein à l'année		44 €						
	Agrégré stagiaire sur 1er poste	110 €		Contractuel alternant et autre (CDD)		20 €						
	Congé parental - disponibilité	46 €		Congé de formation		102 €						
	<small>Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.</small>				<small>Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.</small>							
	Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 1151 € → Groupe 1		Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		94 €		Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		148 €		
		Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5		103 €		Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		160 €		
		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3		Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		117 €		Supérieur à 2 900 € → groupe 10		168 €		
				Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		134 €						

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfsu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT 	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>	CREDIT D'IMPOT Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation. <i>Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €,.</i>
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : _____ Le : _____ Signature : _____	
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/> MERCI DE JOINDRE UN RIB		
NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 100px;" type="text"/>		